

# DES NOUVELLES DE XAMBES



La participation aux élections européennes a été importante à Xambes puisqu'elle a atteint 60 % alors qu'elle est de 51,49 % à l'échelle nationale.

Comme le prédisaient certains spécialistes, la tentation de nationaliser ce scrutin était forte. Les résultats ont confirmé cette tendance.

Il n'en reste pas moins que les 6 et 9 juin dernier, nous avons élu des députés européens qui vont représenter les intérêts des citoyens au Parlement européen et défendre les valeurs de l'Union européenne : le respect des droits de l'Homme, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit.

L'action des institutions européennes reste mal connue et pourtant, les enjeux sont lourds. Ils sont d'ordre sécuritaire avec la guerre en Ukraine à l'est et, plus généralement, la multiplication des tensions ailleurs dans le monde. La politique de sécurité et de défense commune donne à l'Union européenne la possibilité d'utiliser des moyens militaires et civils pour répondre aux crises internationales. L'enjeu environnemental est également majeur pour mieux maîtriser les changements climatiques. La maîtrise des flux migratoires, une meilleure protection juridique des citoyens face aux évolutions du numérique et de l'Intelligence Artificielle (IA), la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, le soutien à une croissance fébrile, la Politique Agricole Commune (PAC) sont autant de sujets d'action du Parlement européen.

Localement, des fonds européens sont versés à la région Nouvelle Aquitaine, puis répartis aux projets sélectionnés, pour agir en faveur de la croissance et de l'emploi, pour revitaliser les zones rurales, encourager le développement social, économique et environnemental, ainsi qu'en faveur de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme et de la sécurité... De plus, les aides versées aux agriculteurs entrent dans le cadre de la Politique Agricole Commune de l'Europe. Nos territoires bénéficient des aides européennes.

Des décisions essentielles pour le présent et l'avenir des Européens sont prises au Parlement européen. Il est donc indispensable que les parlementaires que nous élisons pour y siéger y soient présents et portent un projet constructif et responsable.

Bel été à chacune et chacun d'entre vous.

Géraldine JÉRÔME

- Toujours dans le contexte d'augmentation des vagues de chaleur et de lutte contre le ruissellement sur les sols imperméabilisés, le Conseil municipal a décidé d'agir en procédant à la plantation de trois arbres dans la cour de l'école (un de chaque côté de la cour en partie médiane et un sur l'espace enherbé en face de la cantine scolaire). Des mûriers platanes (*Morus Bombycis*) ont été choisis en raison de leur pousse relativement rapide et de leur envergure. Cette végétation favorisera l'ombrage de la cour, de la façade des bâtiments et l'infiltration des eaux pluviales en cas de fortes précipitations.

- Une visite d'inspection de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Protection des Populations de la Charente, dans la cuisine de l'école, a eu lieu en octobre 2023. Aucun point de non-conformité majeure n'a été relevé, le résultat du niveau d'hygiène de l'établissement a été considéré comme « TRÈS SATISFAISANT ».

Quelques préconisations ont été émises en ce qui concerne la maintenance des locaux et équipements :

- « *La peinture de sol de l'escalier qui permet l'accès à la route est en partie arrachée.* »  
Durant les vacances de Pâques, la peinture de l'escalier et des murs de l'entrée ainsi que des portes intérieures de la cantine a été réalisée.
- « *Les étagères du placard de rangement de la vaisselle sont en mauvais état.* »  
La commune a fait l'acquisition de deux armoires à vaisselle en inox pour remplacer ce placard de rangement.

D'autres remarques telles que : « *les peintures de la cuisine, de la réserve et du vestiaire sont défraîchies* », « *les bas de porte non protégés par des plaques inox ou PVC commencent à se dégrader* », « *les plateaux des tables des grands dans le réfectoire sont en mauvais état* » feront l'objet de mesures correctives durant les vacances d'été.

Par ailleurs, toujours en fonction des recommandations des services de la Préfecture, Laurence Régeon, agent de restauration, a bénéficié d'une actualisation de sa formation Hygiène et sécurité alimentaire (HACCP).

- Récemment, l'évier de cuisine de la salle des fêtes, sérieusement endommagé et dangereux car coupant, a été remplacé.

- À la demande de plusieurs administrés, une boîte à livres sera prochainement installée au square.

- Alicia Dieu, directrice de l'école de Xambes, a souhaité dissocier le règlement intérieur de l'école de celui des activités périscolaires gérées par le SIVOS. Un règlement intérieur du SIVOS a donc été élaboré, il régit les conditions d'accès et de vie à la cantine, à la garderie ainsi qu'aux transports scolaires.

- Dans le cadre d'une étude sur l'aménagement des carrefours menée par le Département, et en vue d'apporter une réponse aux riverains, un miroir avec le ré-

gime de priorité (stop) a été installé face à la sortie du chemin des Chêneveaux. La prise en charge et la mise en place de ce dispositif ont fait l'objet d'un partenariat entre les deux collectivités.

- Nous avons à nouveau profité de l'opération Sensibilis'haie, portée par la Fédération nationale des Chasseurs et cofinancée par l'Office français de la Biodiversité, pour planter 60 mètres linéaires de haies supplémentaires sur le chemin des éoliennes. En échange d'un engagement à la bonne gestion et à la préservation de la haie, la Fédération nationale des Chasseurs fournit les plantations d'arbres variés et adaptés au territoire. Les enfants de l'école de Xambes ont été conviés à participer, chaque élève a ainsi pu planter son arbre et y apposer son nom. Un panneau pédagogique est implanté à proximité de la haie.

- Afin de poursuivre les mesures en faveur de l'environnement, le Conseil municipal a décidé de revoir les horaires d'éclairage public. L'excès d'éclairage artificiel nocturne perturbe la biodiversité et représente un gaspillage énergétique considérable. Aussi, **à compter du mois de septembre 2024, l'éclairage public sera éteint à 22h pour être rallumé à 6h le matin.**

- Un courrier préfectoral notifie à la commune de Xambes l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au motif que notre territoire est exposé au risque de séisme.

Un tel plan « *organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise et comprend une analyse des risques qui porte sur l'ensemble des risques connus auxquels la commune est exposée et des risques propres aux particularités locales.* »

« *Ce plan doit aussi comporter d'autres éléments, il s'agit notamment de ceux recensant les personnes vulnérables, organisant l'information de la population, mettant en place des actions préventives ou encore faisant l'inventaire des moyens dont dispose la commune.* »

Un groupe de conseillers municipaux travaille actuellement à l'élaboration de ce plan qui doit être achevé au 30 novembre 2024. Ce travail impose de recueillir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui sollicitent une telle intervention.

**J'invite les personnes concernées à se reporter en page 5 afin de bien vouloir compléter le formulaire joint, puis le retourner en mairie.**

Géraldine JÉRÔME

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## Registre des personnes prioritaires

Comme expliqué ci-dessus dans l'article *Travaux Réalisations Projets en cours* (cf. p. 4), le plan communal de sauvegarde (PCS), élaboré sous la responsabilité de la maire, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Dans ce cadre, la préfecture demande aux municipalités de porter une attention particulière aux personnes vulnérables. La maire est donc tenue d'instituer un registre nominatif des personnes prioritaires de la commune qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (famille...).

Il s'agit de pouvoir identifier très précisément et très rapidement :

- les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap,
- les personnes sous assistance médicalisée ou bénéficiaires de soins (oxygène, insuline...),
- toute personne souhaitant apparaître sur le registre en tant que prioritaire (personnes isolées, absence de moyens de locomotion...),

Les destinataires de ces informations sont la municipalité, la préfecture et les services de secours.

Les modalités d'inscription consistent à remplir le formulaire joint et à le remettre au secrétariat de mairie. Un accusé de réception vous sera transmis en retour.

L'inscription à ce registre n'est soumise à aucune obligation (elle peut être refusée, notamment si elle est effectuée par un tiers sans le consentement de la personne concernée). Après inscription, conformément à loi « Informatique et Libertés » et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie.

Céline BAUSSAY  
Jean-Louis JONQUET

Voir formulaire ci-joint.

# ÉGLISE NOTRE-DAME DE XAMBES :

## Diagnostic de l'état sanitaire

Préoccupée par l'état de l'église Notre-Dame-de-Tous-Biens, la municipalité, dès le début du mandat, avait sollicité les services de l'État pour avis. En juillet 2020, l'architecte des bâtiments de France (ABF) avait procédé à une rapide visite d'inspection. Il avait alors recommandé de faire procéder à un diagnostic complet de l'état sanitaire et sécuritaire de l'édifice.

Avec l'aide de la communauté de communes (CdC) Cœur de Charente, de l'Agence technique départementale (ATD16) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la municipalité a lancé un appel d'offres auquel trois cabinets d'architecture avaient répondu. C'est la société *Architecture Patrimoine & Paysage Dodeman Sarl* qui a été retenue. Retardées par la crise du Covid, c'est finalement en 2023 que les opérations d'investigation des bâtiments ont eu lieu.

Le rapport de diagnostic a été présenté aux habitants le 23 janvier dernier par M. Dodeman et Géraldine Jérôme. À l'attention de ceux qui n'ont pas pu assister à la réunion, nous en produisons ci-dessous les principaux éléments.

Le document comporte une recherche documentaire sur l'histoire du bâtiment avec des hypothèses sur l'état primitif de l'église et un relevé précis de sa situation actuelle (photos, prises de vues par drone, relevés de plans, modélisations en 3D, examen de l'altération des pierres...) qui permettent de comparer l'état passé avec celui d'aujourd'hui. Cette archéologie du bâti permet de suivre l'évolution du bâtiment. Elle débouche sur des propositions de travaux répartis en grandes problématiques : sécurité, assainissement, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)...

### Synthèse documentaire

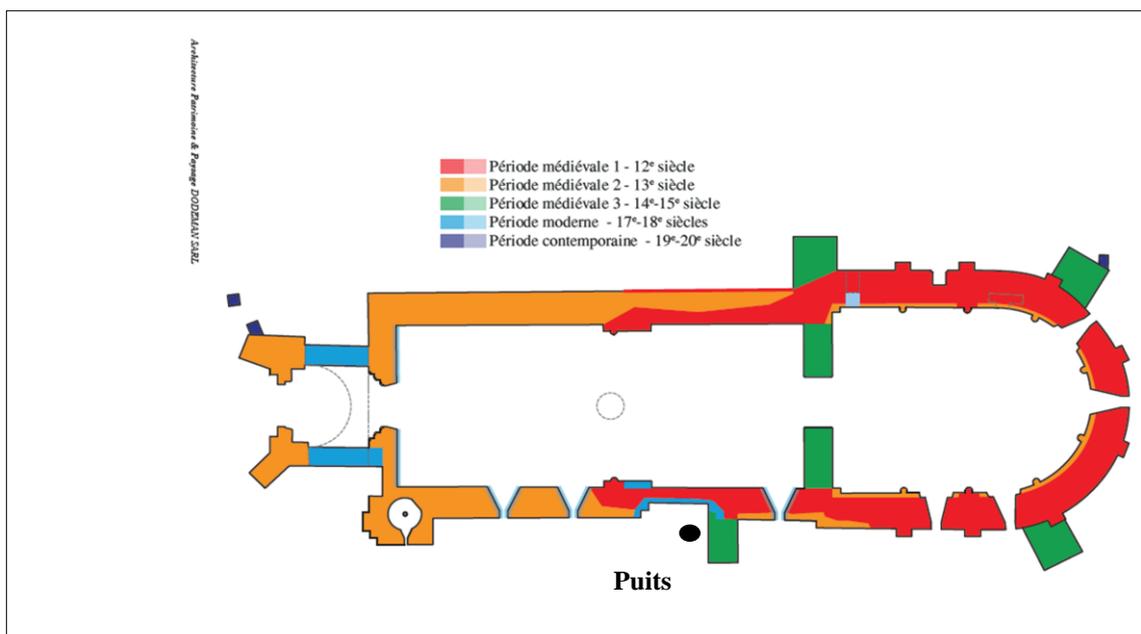
Le rapport s'appuie ici fortement sur l'étude faite par Sylvie Ternet, *Les églises romanes d'Angoumois* (Le Croît vif, 2006, tome 2, p. 643-645), dont il reproduit des passages entiers.

Une église Sainte-Marie, restituée à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, existait déjà avant 988, au lieu appelé *Centum Bene* (d'autres formes du toponyme Xambes sont connus : *Cembes, Centbes, Cambesio...*). Le pèlerinage qui s'y déroule est attesté depuis 1160-1161 (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe*) et se développe autour des reliques de sainte Marie-Madeleine et de saint Vincent trouvées dans le « Puits des Miracles » : « *Beaucoup d'infirmes et de débiles, d'aveugles, de boiteux, de sourds et de muets, de démoniaques, de prisonniers, d'autres parvenus au terme de la vie ou retenus par diverses maladies et afflictions, aussitôt que [...] ils faisaient le vœu de se rendre à la sainte église et réclamer le secours de Dieu [...], ils devenaient sains et saufs, de quelques infirmités ou maladies qu'ils fussent atteints. [...] L'église et la localité n'arrivaient pas à contenir une si grande multitude, qui se répandait par les places, maisons, jardins, vergers, champs cultivés et la rase campagne, avec des flambeaux, des torches et des cierges, et passait la nuit en veille dans des transports de joie et d'allégresse.* »

Le texte de 1160-1161 mentionne aussi la donation du terrain en avant et à côté de l'église par la famille Bouchard (seigneurs de Tourriers), sans doute à l'emplacement du futur clocher-porche. Xambes fut le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, mais la date de son installation reste floue. Ses bâtiments se situaient vraisemblablement au nord de l'église (actuel lotissement du Clos Mondésir). Le pèlerinage, tombé dans l'oubli, renaîtra au 20<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

En dehors du premier édifice préroman, dont il ne reste aucun vestige fiable, et de celui qui a dû précéder l'actuel, on distingue trois campagnes de construction et reconstruction : la première concerne les parties orientales élevées vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle et suivies éventuellement d'une nef contemporaine presque disparue à présent ; la deuxième

comprend le remontage probable de la nef, un agrandissement et une décoration d'ensemble effectués au 13<sup>e</sup> siècle. Le clocher-porche semble appartenir à une troisième campagne, comportant aussi la consolidation de l'édifice et pouvant dater du 15<sup>e</sup> siècle.



L'église a perdu sa voûte d'origine à une date indéterminée.

L'édifice a été restauré en 1874 à l'initiative du maire, Pierre Bouquet, comme l'indique une plaque commémorative à l'intérieur de la nef. Les travaux continuent jusqu'en 1876. La charpente du clocher est refaite en 1959. Le mauvais état du clocher est signalé dès 1971 par la commune. À la suite de chutes de pierre, des travaux sont réalisés sur le clocher en 1984, portant notamment sur la couverture et les élévations ouest et sud. Une opération sur les autres élévations extérieures est prévue pour les années 1986-1987 mais sa réalisation n'est pas attestée. L'électricité est installée dans l'église à cette époque. L'intérieur de l'église n'est pas concerné par les travaux, comme le déplore le maire dans un courrier du 6 avril 1989. Suite à la tempête de 1999, la toiture doit être reprise en totalité.

Une visite de l'UDAP16 (Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine où travaillent les Architectes et Techniciens des Bâtiments de France) a lieu le 1<sup>er</sup> avril 2011 et constate un état sanitaire passable à défectueux de l'édifice, notamment pour les maçonneries. Plusieurs priorités sont annoncées :

- Dévégétalisation (Priorité 1)
- Pose d'une gouttière (Priorité 1) et d'un drain périphérique (Priorité 2)
- Reprise des contreforts endommagés (Priorité 1). Cette intervention est réalisée immédiatement par la commune.
- Surveillance des fissures relevées
- Remplacement du vitrail endommagé (Priorité 2)
- Restauration des enduits intérieurs (Priorité 3)
- Réfection de la couverture (tuiles déplacées ou manquantes) (Priorité 2)

Des travaux d'entretien limités ont lieu en 2013 pour le nettoyage des murs et de la toiture.

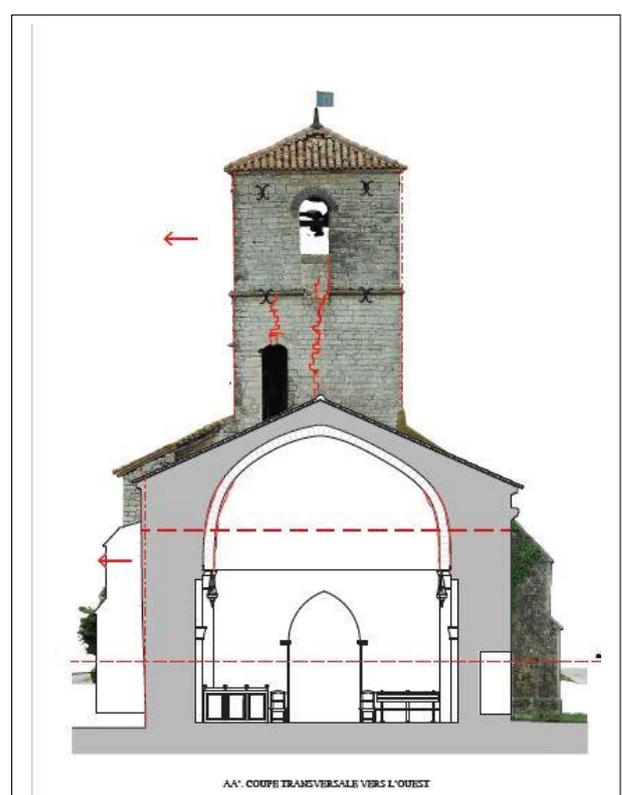
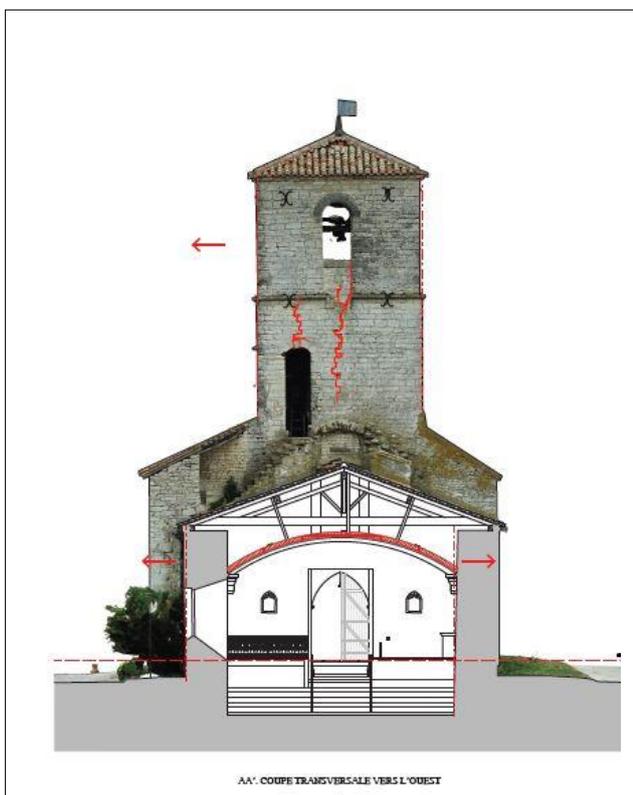
## État sanitaire général

### Désordres structurels - Stabilité générale

À l'époque récente, la réfection de la toiture du chœur a été accompagnée par la réalisation d'un support en chape ciment. Cet ajout engendre un surpoids sur la partie centrale de la voûte, ce qui génère des poussées supplémentaires qui écartent les murs. Cela entraîne, en cas de fuite en toiture, la diffusion de l'eau, et l'altération des matériaux. En outre,

une fissure traversante est bien visible entre l'arc et le mur. Manifestement les murs s'écartent à cet endroit sous la poussée du berceau de la travée droite. C'est la raison pour laquelle des travaux devraient être lancés afin de supprimer cette rehausse et cette surcharge.

Les relevés montrent aussi des points de fragilité du clocher. Il est incliné vers l'est. En effet, comme il a été rajouté après la construction de l'édifice initial, les fondations de la façade romane n'étaient pas prévues pour supporter une telle charge. Le tassement semble stabilisé mais devrait demeurer l'objet de surveillance. Le clocher est aussi légèrement vrillé avec un point de faiblesse à l'angle sud-est. Une étude géotechnique supplémentaire aiderait à déterminer si un renforcement est à préconiser à cet emplacement.





La poutre qui sert de support à la cloche semble fragile. En attendant sa restauration, il conviendrait de ne plus sonner la cloche à la volée (mais par tintement du battant ou adjonction d'un marteau latéral). Elle a été faite par Barrau fondeur de Mouton et bénite le 8 mai 1731 sous le nom de Pierre-Michel-Jeanne. Le porte l'inscription : « *SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS FAITE PAR LES SOVENS DES ABITENS DE SAMBE 1731* ». Elle a remplacé une cloche antérieure fondue par François Bouhier de Cussac en Limousin et bénite le 28 octobre 1644. On ignore pourquoi elle a été remplacée. Peut-être a-t-elle été endommagée lors d'un possible effondrement de la voûte primitive.

#### Couvertures et charpentes - Eaux pluviales

L'ensemble est vétuste, les tuiles ont glissé en l'absence de mode de fixation, elles sont dégradées par la végétation qui se développe à cause des fientes de pigeons, la volige est ancienne et cassante. L'entretien courant ne suffit plus. Un système de récupération des eaux pluviales est préconisé de longue date et doit être mis en œuvre sur un débord de toit plus conséquent.

L'édifice est pourvu d'un réseau de récupération des eaux pluviales. La nef et le chœur sont équipés de gouttières pendantes en zinc raccordées au réseau communal (à vérifier s'il est séparatif), mais ces dernières ne sont pas correctement positionnées à l'égout.

Concernant l'escalier d'accès au clocher, il est recommandé de fermer en partie haute l'ouverture béante de la tourelle, de récupérer et évacuer l'eau qui ruisselle sur les marches adossées au clocher et d'offrir une main courante, voire si possible un garde-corps.

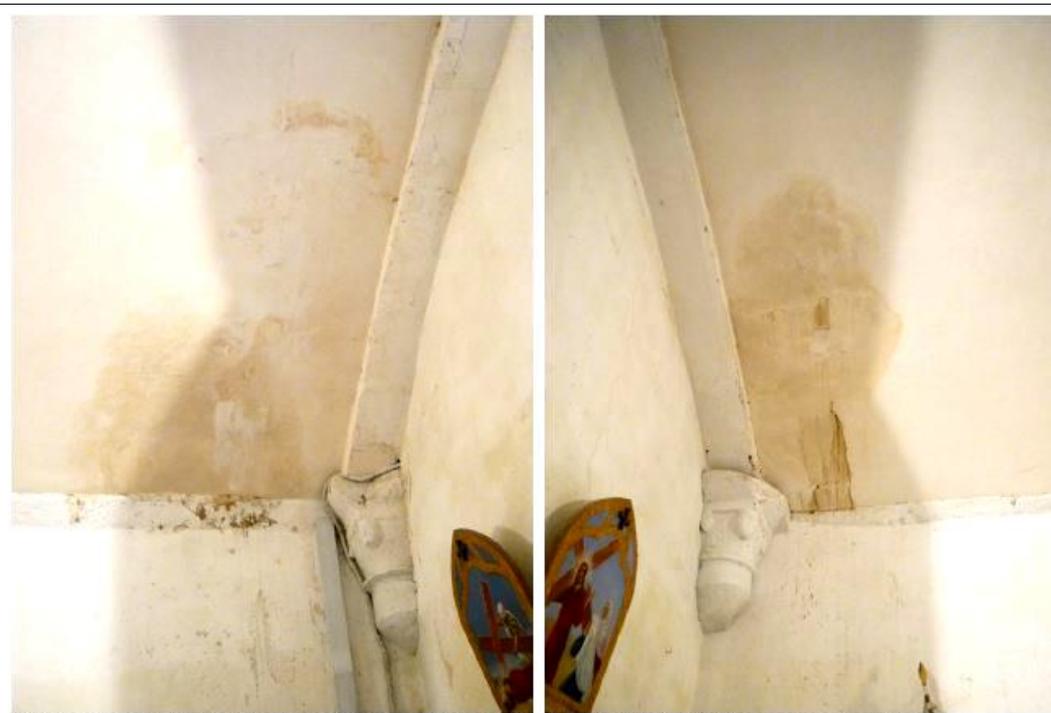


*Tourelle d'escalier: espace ouvert en partie haute sur escalier d'accès au clocher*



*Emmarchement encombré de fientes, plumes et gravats, marche lacunaire, baie murée*

La voûte de la nef semble assez récente (19e siècle) et de fabrication fragile et sommaire : voûte en plâtre sur lattis cloué à des cerces en planches. L'ensemble est plus ou moins suspendu à la charpente, accroché aux pannes. Cet ouvrage réduit considérablement la hauteur de la nef.



*Infiltrations visible sur la voûte en plâtre, à l'aplomb des dalot zinc en couverture*

La charpente présente une structure de bois anciens, les chevrons eux-mêmes sont des perches et non des bois sciés, souvent vermoulus. Les combles ne sont pas visitables en l'absence d'accès. L'inspection de la charpente a révélé plusieurs pannes anciennes cassées qui appuient sur la voûte au lieu de la soutenir.



*Vue d'ensemble vers l'Ouest : entrain descendu, embrasure de l'ancienne baie visible de l'extérieur sur mur du clocher*



*Dégradations des bois de charpente dû à la présence d'insectes xylophages*



*Panne intermédiaire ancienne fracturée*



*Fléchissement de panne et de chevrons sous-dimensionnés*



*Arbalétrier tortueux, mise en place de cales pour reprise des pannes intermédiaires*

### Assainissement

La base des murs est altérée par les eaux d'infiltration qui remontent par capillarité. Les murs intérieurs de la nef ont été doublés à la base par des plaques de fibro-ciment sur environ 1,60 m de hauteur pour tenter de répondre à cette altération. Les appuis de baie ont aussi été cimentés. Il faudrait au contraire permettre aux murs de respirer pour favoriser l'évaporation de l'eau. Il convient d'utiliser pour ces travaux des mortiers spéciaux insensibles aux sels. Le rejointoiement à la chaux à la place du ciment est également préconisé. Même s'il se dégrade par la suite, il réduit l'altération des pierres elles-mêmes. La présence de sels dans les eaux est caractéristique de l'existence de sépultures anciennes. L'accumulation de fientes de volatiles contribue également à cette pollution en matières organiques.

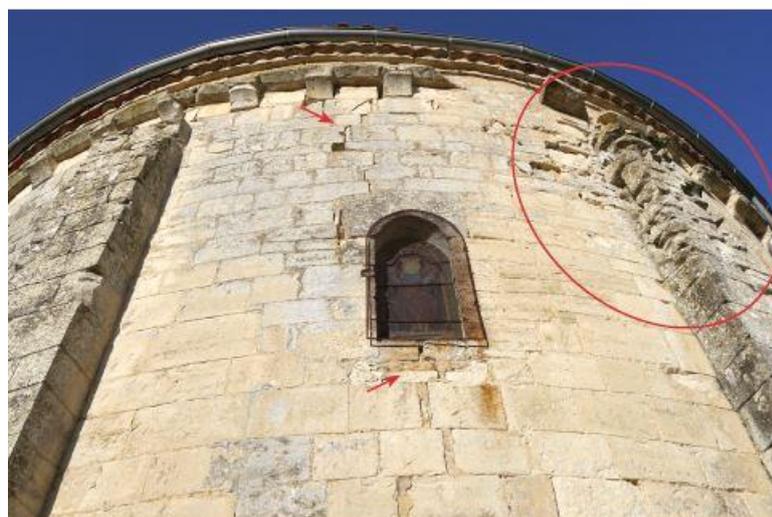
## État général des maçonneries

Il existe de nombreuses fissures dans les parements extérieurs tant dans les joints qu'au niveau de pierres fracturées. Ces fissures se prolongent à l'intérieur des murs, ce qui nécessite des injections pour remplir les vides. Un rejointoiement préalable est aussi à réaliser afin de caler les pierres et de permettre le ruissellement des pluies battantes sans qu'elles pénètrent dans les murs.



*Soubassement taillé : cœur de maçonnerie évidé et assises désorganisées, développement important de la végétation dans les joints de pierres*

*Poussée à la base du contrefort, pierres instables*



*Fissuration sur baie axiale, corniche à modillons lacunaire, altération importante des pierres en parement et en tête du contrefort plat*



*Plaques fibrociment en partie basse des murs, frange de capillarité (enduit cloqué)*

Les parements intérieurs sont défigurés par la présence de plaques en ciment. Ce cache-misère devrait être déposé afin de permettre la respiration des murs ce qui implique au préalable de vérifier de la présence d'amiante dans ces matériaux. Toutes les réparations au ciment devraient être purgées pour remplacement au mortier de chaux ou en pierre afin de faciliter l'évaporation des eaux d'infiltration. En effet, l'intérieur de l'église se situe plus bas que le niveau extérieur, ce qui favorise l'écoulement des eaux souterraines dans l'édifice.



*Détail déformation du vitrail, fers oxydés*

Les vitraux sont en très mauvais état dans la nef. Ils proviennent de l'atelier Bessac de Grenoble et sont datés de 1930.

Les vitraux de l'abside sont montés sur des cadres en bois et comportent moins de casses. Ils sont l'œuvre de l'atelier Mauméjean-frères d'Hendaye. Dynastie de verriers et peintres sur verre, dont les dernières générations, au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, sont probablement les auteurs.

Le vitrail au centre du chevet a été offert en 1902 par « *M. Maget en souvenir de sa femme* ».

## Éclairage

Une mise aux normes complète est nécessaire sur le tableau d'alimentation et de protection, sur l'ensemble du réseau et sur les appareils d'éclairage.

## Diagnostic de la mise aux normes des conditions d'accueil et de sécurité du public

### Mise en sécurité

L'église n'est pas équipée de tous les dispositifs de mise en sécurité standards pour un ERP (Établissement recevant du public). Seul un extincteur est actuellement installé au niveau du portail ouest, côté nord.

C'est un établissement de culte (type V) de 5<sup>e</sup> catégorie, avec un effectif maximal de 300 personnes. Toutefois il ne dispose que d'un portail d'entrée, et donc d'un seul dégagement (largeur supérieure à 140 cm). L'effectif maximal réglementaire est donc de 99 personnes, ainsi que l'affectataire.

L'église mesure environ 220 m<sup>2</sup>. Par dérogation au titre de la conservation du patrimoine, il serait possible de demander un effectif maximal de 200 personnes pour un seul dégagement, en fonction des échanges avec la commission de sécurité.

La signalétique existante est limitée aux installations mises en place par la paroisse. Il est proposé de créer deux panneaux d'affichage :

- un panneau en bois vitré en extérieur dévolu à l'affichage paroissial,
- un panneau bois en intérieur pour l'affichage communal, notamment avec les informations d'usage du lieu, le règlement et le plan de sécurité.

### État de l'installation technique

L'installation électrique n'est pas aux normes. Le tableau général n'est pas intégré et est accessible au public.

Aucun dispositif paratonnerre ou parafoudre n'est présent.

### Mise en accessibilité pour les PMR (Personnes à mobilité réduite)

En application de la loi de 2005 sur l'accessibilité des édifices recevant du public, trois hypothèses ont été étudiées pour l'accès en fauteuil roulant :

- un accès par le porche ouest sous le clocher,
- un accès par l'ancienne porte du chœur en façade nord, porte actuellement murée,
- un accès en façade sud, en face de l'arcature qui encadre le puits des Miracles (ouverture à pratiquer au pied de l'escalier de la chaire).

La première solution, par l'entrée actuelle limite l'accès aux personnes en fauteuil roulant à la première partie de la nef (jusqu'à l'escalier). C'est la solution qui nécessite le moins de modifications dans l'édifice : rehausser le sol intérieur de l'entrée pour effacer la marche du portail roman, mais pour accéder à ce niveau de circulation il faudrait démolir le mur qui obstrue l'arc sud du porche.

La deuxième solution, réouverture de l'ancienne porte du chœur, peut être rendue accessible par un aménagement minime mais n'offre qu'un passage de largeur inférieur à 80 cm. En outre, elle nécessiterait de réaliser un stationnement de véhicule le long de l'église qui paraît difficilement compatible avec l'emprise du cheminement étroit qui la longe.

Enfin la troisième solution, qui semble mieux répondre à la problématique de l'accessibilité, est une modification relativement importante mais qui est cohérente avec l'histoire de l'édifice en mettant en valeur le Puits des Miracles. Cela constituerait un apport de lumière naturelle dans un édifice très sombre. Sur le plan architectural, la modification est modique à l'extérieur (conserver l'arcature en pierre sur la façade) et autour du puits (modifier la grille et le muret). En outre, il est possible d'aménager une place de stationnement réservée PMR à proximité, sur le parking déjà aménagé. Cet accès semble compatible avec une pente de 5 % à vérifier (et à améliorer par reprofilage le cas échéant). En intérieur, il serait nécessaire de réaliser un sondage pour vérifier l'existence ou non d'un arc identique à l'arc extérieur. Si ce n'est pas le cas, il faudrait le construire en sous-œuvre.

La mise hors d'air de cette baie nouvelle serait traitée en matériau contemporain minimaliste : huisserie en acier et vitrerie contemporaine.

La question de l'accessibilité étant particulièrement complexe, la municipalité pourrait temporairement déposer une demande de dérogation auprès de la préfecture.

Le rapport présente ensuite les devis des travaux suggérés. À charge pour la municipalité de définir les priorités en fonction de l'urgence des interventions, des finances de la commune et des autres projets. L'église est un monument protégé par inscription aux Monuments historiques (arrêté du 13 novembre 1969) ce qui donne accès à des aides de l'État, mais impose des contraintes techniques pour les travaux de restauration. (Notons que la statue du Christ en croix est inscrite aux monuments historiques au titre d'objet depuis le 6 octobre 1975).

La réflexion va donc se poursuivre au sein du Conseil municipal car les montants estimés sont très importants et représentent une lourde charge pour une commune de la taille de Xambes. Quelles que soient les options retenues, les travaux devront s'étaler sur plusieurs années.

Jean-Louis JONQUET

## COMMISSION EMBELLISSEMENT, CADRE DE VIE

Ce début d'année 2024 a été pluvieux. Même si elle n'est pas terminée, l'année présentera une des pluviométries les plus importantes. De ce fait, le travail quotidien des employés municipaux s'est vu bousculé.

Début mars, 60 mètres de haies supplémentaires ont été plantés en bordure du chemin blanc qui mène à l'éolienne de La Prade (2<sup>e</sup> éolienne en partant de l'ouest). Ce projet s'inscrit dans le programme « Sensibilis'haie » soutenu financièrement par la Fédération nationale des Chasseurs et l'Office français de la Biodiversité. Les enfants de notre école y ont participé avec enthousiasme et leur intérêt pour la protection de la biodiversité dans la commune fut bien perçu. Rappelons que la haie, si elle est un abri pour les animaux sauvages (et parmi eux, les pollinisateurs), réduit aussi le ruissellement de l'eau de pluie et limite donc l'érosion des sols, et contribue à retenir le carbone si néfaste dans le dérèglement climatique. Ces haies nouvellement plantées mettront plusieurs années à remplacer celles qui ont été arrachées naguère et qui continuent parfois à l'être aujourd'hui encore. Elles méritent toute notre attention protectrice.

Une vingtaine de pommiers (donnés par la Fédération de Chasse) furent également plantés à différents endroits du chemin des Chêneveaux.

Nous continuons, dans la mesure du possible, les semis de vivaces en pied de murs. Vous êtes aussi invités, si vous le souhaitez, à végétaliser les vôtres. Les différentes boutures (hortensias, rosiers) que nous avons faites à l'automne ont été réparées dans la commune.



Composition particulièrement harmonieuse, rue de La Fichère.

Photo Anniek Causel

Nos saules, à proximité de l'aire de pique-nique du chemin des Chêneveaux, après avoir souffert plusieurs années de la sécheresse, sont enfin en phase de développement.

Comme certains d'entre vous ont pu le remarquer, nous avons mis en place une tonte différenciée derrière le Clos Mondésir (cf. photo de couverture). Cela consiste à laisser des zones sans tonte ou tondues plus rarement. Certes, cette pratique nouvelle ne fait pas toujours l'unanimité car elle heurte notre traditionnelle notion du « propre » associée à des surfaces uniformément tondues ras.

Cependant, moins tondre c'est favoriser la biodiversité en recréant des zones d'habitats pour la toute petite faune et en diversifiant la flore. C'est une pratique importante, notamment au début du printemps. À cette période en effet, de nombreux insectes dont le métabolisme a été ralenti par l'hiver sont à la recherche de nourriture (nectar et pollen) sur les fleurs juste écloses (qu'ils vont d'ailleurs féconder au passage).

Moins tondre a aussi d'autres avantages : réduction de la consommation d'énergie, économie d'essence, réduction du bilan carbone et bien sûr libération de temps pour entreprendre d'autres projets.

Le cimetière, dans la partie du haut, est aussi dans ce mode de tonte. Cette année nous l'avons expérimenté également sur le terrain derrière la cantine, rue du Rampeau.

Enfin pour continuer notre action de végétalisation sur la commune, trois arbres (mûriers platanes) ont été plantés dans la cour de l'école par un paysagiste.

Annick CAUSEL  
et la commission Embellissement, Cadre de vie



# FINANCES

## Budget prévisionnel 2024

### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	449 684.53 €	Excédent fonctionnement 2023	359 281.53€
Charges de personnel	149 458.00 €	Atténuation de charges	2 000.00 €
Autres charges gestion courante	118 228.00 €	Produits des services	27 000.00 €
Charges financières	1 262.00 €	Impôts et taxes	68 083.00 €
Charges spécifiques	500.00 €	Fiscalité locale	183 159.00 €
		Autres produits gestion courante	35 800.00 €
<i>Virement section investissement</i>	<i>27 609.00 €</i>	Dotations et participations	71 418.00 €
<b>Total</b>	<b>746 741.53 €</b>	<b>Total</b>	<b>746 741.53 €</b>

### Investissement

Dépenses		Recettes	
<b>Déficit d'investissement 2023</b>	<b>2 461.05 €</b>	<b>Couverture de déficit d'investissement 2023</b>	<b>2 461.05 €</b>
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>24 668.00 €</b>	<b>Dotations</b>	<b>984.00 €</b>
<i>Dont remboursement cautions</i>	<i>2 765.00 €</i>	- FCTVA <sup>1</sup> 2022	
<i>Dont remboursement capital emprunts</i>	<i>21 903.00 €</i>		
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>2 310.00 €</b>
<i>Dont travaux solde FDAC<sup>2</sup> 2023</i>	<i>3 133.00 €</i>	<i>Dont subventions Diagnostic église</i>	
<i>Dont travaux FDAC 2024</i>	<i>5 867.00 €</i>	- département (20%)	2 310.00 €
		<b>Dépôts et cautionnement</b>	<b>2 765.00 €</b>
		- cautions reçues	2 765.00 €
<b>Opérations d'intégration</b>		<b>Opérations d'intégration</b>	
- intégration diagnostic église	13 860.00 €	- intégration diagnostic église	13 860.00 €
- intégration travaux FDAC 2019	3 936.00 €	- intégration travaux FDAC 2019	3 936.00 €
- intégration travaux FDAC 2021	8 488.00 €	- intégration travaux FDAC 2021	8 488.00 €
- intégration travaux FDAC 2022-2023	17 000.00 €	- intégration travaux FDAC 2022/23	17 000.00 €
<b>Total opérations d'intégration</b>	<b>43 284.00 €</b>	<b>Total opérations d'intégration</b>	<b>43 284.00 €</b>
		<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>27 609.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>79 413.05 €</b>	<b>Total</b>	<b>79 413.05 €</b>

Pour information, depuis son élection en 2020, le nouveau conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux appliqué par la commune dans les impôts fonciers. Les hausses constatées proviennent notamment de la valeur locative des logements qui est révisée chaque année et de l'augmentation de certaines taxes (dont les ordures ménagères).

Laurence PAPONNET

1 FCTVA : dotation versée par l'État pour compenser la TVA payée par les communes sur leurs dépenses d'investissement.

2. FDAC : Fonds Départemental d'Aide aux Communes : aide du Département à l'entretien de la voirie communale.

#### Petit poème écrit par un donneur de sang

Pour le petit enfant dans le sein de sa mère  
Qui semble condamné dès sa venue sur terre,  
Qui est déjà marqué par la fatalité  
Inexorablement, alors qu'il suffirait  
D'un peu de votre sang pour pouvoir le sauver :

#### **Donnez, je vous en prie**

Pour le gosse au sang bleu qui respire avec peine,  
Qui ne doit pas courir, qui n'a jamais la veine  
De pouvoir lui aussi, avec d'autres garçons  
Jouer à chat-perché ou à saute-mouton,  
En riant aux éclats à la récréation :

#### **Donnez, je vous en prie**

Pour les accidentés, les blessés de la route,  
Pour l'hémophile qui perd son sang goutte à goutte  
En une hémorragie qui ne peut s'arrêter,  
Pour ceux qu'à l'hôpital on vient de transporter,  
Que l'on va opérer, que l'on va amputer

#### **Donnez, je vous en prie**

Pour tous les grands brûlés et pour les leucémiques  
Pour qui la transfusion peut être bénéfique,  
Pour ceux qui grâce à vous seront guéris demain  
Puisqu'il n'est au monde un geste plus humain  
Que celui qui consiste à tendre la main

#### **Donnez, je vous en prie**

Marc MILLER



## Comité des Fêtes

Le principal objectif du Comité des Fêtes de Xambes est de proposer des manifestations divertissantes pour tous les âges. Nous mettons tout en œuvre pour régaler vos papilles avec des produits locaux dès que cela nous est possible. Nos bénévoles sont pleins d'énergie et de volonté pour que chacun d'entre vous passe un bon moment lors des manifestations, nous les en remercions chaleureusement !

Lors de l'assemblée générale du 12 janvier 2024, le bureau a été partiellement modifié et se compose désormais comme suit : Président Jacky Baussay, Vice-Président Sylvain Mondout, Secrétaire Charlène Jérôme, Vice-secrétaire Aymeric Régeon, Trésorière Justine Vincent et Vice-trésorière Laurence Paponnet. De nouveaux bénévoles sont venus gonfler les rangs de notre association pour notre plus grand plaisir. Toujours soucieux de contribuer à l'animation de la commune, le Comité a proposé plusieurs manifestations durant cette première partie de l'année.



L'équipe du Comité des Fêtes lors du 1<sup>er</sup> mai.

Photo J.-L. Jonquet

Tout d'abord, le 5 février, nous avons organisé un concours de belote. Vingt-huit équipes étaient inscrites, soit une cinquantaine de joueurs venus s'affronter dans l'espoir de gagner le fameux jambon ! Les participants ont pu profiter de la buvette et des mets confectionnés par les petites mains des bénévoles avant l'annonce des scores par notre président. Après la remise des lots, le comité a offert à tous le verre de l'amitié.

Ce fut ensuite le tour des enfants de nos écoles, le dimanche 31 mars. Nous avons prêté main-forte au Comité des Fêtes de Villognon qui organisait, cette année sur sa commune, la Chasse aux œufs pour les enfants du RPI Xambes-Coulonges-Villognon (Regroupement pédagogique intercommunal). Les enfants présents ont fureté dans Villognon pour trouver leurs œufs cachés avant de bénéficier d'une collation à la salle des fêtes. Ils sont repartis avec le fruit de leur cueillette chocolatée.

Le 1<sup>er</sup> mai, s'est déroulé le repas « brin d'aillet ». Le temps pluvieux a découragé en partie les randonneurs mais les bons vivants ont su trouver le chemin de la salle des fêtes pour profiter du traditionnel repas. Le menu proposé a fait sensation auprès des amateurs de charcuterie et d'andouillettes ! La journée s'est terminée avec le tirage de la tombola dans la bonne humeur.

Notre association est ouverte à toutes les propositions et nous avons à cœur de partager un maximum d'idées pour faire vivre notre commune et pour que chacun puisse s'épanouir à travers les différentes activités que nous proposons. Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes à nos manifestations, vous voir souriants, enjoués et satisfaits est notre plus belle réussite.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter ou à demander nos coordonnées à la mairie. Nous espérons vous retrouver nombreux pour la frairie annuelle du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre sur laquelle nous travaillons déjà !

Le président Jacky BAUSSAY  
et la secrétaire Charlène JÉRÔME

## Club Nos Villages

Comment se comporte le club Nos Villages ?

Eh bien, pas trop mal.



La Palmyre, 13 avril : sortie au Zagal Cabaret.  
Photo Franceline Péroteau

La sortie du 13 avril, à La Palmyre, s'est déroulée dans la bonne humeur, par un très beau temps. Chaque participant a été ravi de la prestation du groupe Zagal Cabaret et du menu. Le pré-show a débuté pendant le repas que les artistes accompagnent de leurs numéros. Puis, lorsque les lumières s'éteignent, s'ouvre le spectacle équestre, féérique et plein de charme. La magie, je crois, a opéré sur chacun de nous.

La prochaine manifestation aura lieu le 13 octobre, repas d'automne durant lequel on fêtera les 40 ans du club, créé par Camille Séjourné en février 1984. Un repas sera servi, avec animation, et une expo photos vous sera présentée. Nous profitons de cet article pour demander à tous ceux qui seraient en possession de photos ou de vidéos concernant le club de nous les prêter pour étoffer cette exposition. Merci d'avance.

Le jeudi 21 novembre, le beaujolais nouveau sera arrivé, occasion d'organiser une soirée dégustation.

Je vous souhaite de belles vacances d'été et vous donne rendez-vous au mois de septembre.

Franceline PÉROTEAU

## Amicale des propriétaires de Xambes

Notre saison de chasse s'est très bien passée et s'est terminée fin mars.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui étaient présentes à notre repas de chasse du 24 février 2024, et je vous invite à nouveau **le 28 juillet 2024** pour notre traditionnel « sanglier au four » qui se déroulera, sous tivolis, sur la place de la Salle des Fêtes, en espérant que le beau temps sera de la partie.

Notre assemblée générale se tiendra courant juillet.

Cet hiver, nous avons mis à la vente du pâté de chevreuil et de sanglier, confectionné par nos soins. Cette vente a été un véritable succès.

Nous renouvellerons cette initiative l'hiver prochain. Afin de pouvoir honorer toutes les demandes, n'hésitez pas à réserver.

Je profite également de ce petit mot pour remercier les membres du bureau de l'association, les chasseurs ainsi que leurs conjointes d'être présents et d'aider à chaque manifestation.

Je vous souhaite de passer de belles vacances d'été.

Le président  
Ludovic RÉGEON

### La chasse une activité qui se vit et qui se partage.

Ce matin-là, au village, c'était grand jour de battue au sanglier. Tous les chasseurs et chasseuses étaient sur la place de l'église, le président de chasse M. Régeon remerciait tout le monde d'être présent, puis ce fut le rapport. Il rapporta à l'assemblée qu'un grand sanglier était rembuché au bois des Guillots, alors il nomma les chefs de lignes tandis que, dans la grande remorque, les griffons bleus de Gascogne aboyaient toutes gorges déployées...

Puis tout le monde monta en voiture pour se rendre au bois convoité. Pauline, qui était invitée, fut postée par Ludovic. Ce dernier aida la jeune chasseresse à trouver son poste. De chaque côté d'un gros chêne se trouvaient deux belles coulées boueuses. Ludovic dit alors : « Ouvrez bien les yeux Pauline, car ça passe bien là... » Pauline lui sourit en hochant la tête, puis le Ludovic rejoignit le piqueux et la remorque à chiens.

Une demi-heure après, tous les chasseurs étaient fin prêts, calés à leur poste. Puis Edmond lâcha les griffons et sonna le début de battue. Les chiens s'enfoncèrent dans les fougères et bouleaux, nez collés au sol feuillu et queues fouettant l'air frais du matin... Puis, cent mètres plus loin, ils humèrent soudainement et crièrent, entourant un épais roncier. Le solitaire était bien là, baugé au milieu des épines...

Edmond et les traqueurs arrivèrent et commencèrent à frapper le roncier en criant, puis un grognement sourd perça les ronces, suivi d'un claquement de mâchoire. Le colosse était maintenant debout prêt à en découdre, de l'écume tiède sortait de sa gueule. Les griffons forcèrent la bête noire par l'arrière. Soudain, dans un mouvement de reins, l'imposant sanglier fonça droit devant, jaillissant dans les bottes d'Edmond qui eut juste le temps de l'esquiver en sautant sur le côté. Puis il sonna les quatre coups de pibole qui annonçaient le lancer du solitaire...

D'un coup, les chasseurs tendirent l'oreille en se crispant sur leurs armes. La bête noire se dirigeait maintenant vers Vouharte. Les griffons bleus n'en perdirent pas une miette et leurs récris se mirent à résonner dans tout le bois. Arrivée sur le grillage de la voie ferrée, l'imposante masse bifurque vers le clos Clissac, hure en l'air en direction de Coulonges. Les griffons, fiévreux, perdent la voie et font des cercles afin de la retrouver. Puis la bête sort discrètement d'un petit bosquet et reprend sa course folle cherchant son salut. Vu par Edmond ce dernier le sonne et appelle les chiens à la vue, qui se récrient de plus bel...

Edmond fit le tour de Xambes au pas de course et appuya les chiens en hurlant, la menée montait alors sur la « vigne à Patrick », Pauline concentrée, scrutait les petits chênes qui se trouvaient devant elle... Puis, d'un coup, l'énorme bête se présenta, craquant du bois. Le cœur de Pauline battait alors la chamade puis d'un ton décidé, le solitaire s'engagea dans une des coulées et sortit à droite de Pauline qui épaula son arme et plaça le réticule de sa lunette au défaut de l'épaule de la bête écumante. Elle pressa la queue de détente. Le coup de feu retentit alors fendant l'air...

Touché au cœur, le solitaire boula comme un garenne et se débattit comme un beau diable. Pauline souffla alors un coup en désépaulant sa carabine puis vida le chargeur instinctivement, tandis qu'elle serrait dans sa main la douille tiède tirée. Les bleus de Gascogne sortirent de la coulée et mordirent de bon cœur la bête noire inerte, alors Pauline sonna les quatre coups et la mort. Aussitôt, la sonnerie fut répétée par tous les chasseurs et fit le tour du bois.

Ludovic, heureux, sonna la fin de battue puis tout le monde déchargea son arme. D'un pas alerte, tous vinrent voir la bête en félicitant Pauline. Edmond, joyeux comme un gamin, rattacha les griffons qui eurent du mal à se calmer... Pauline sortit sa dague et coupa une pointe de branche de jeune chêne et le déposa dans la gueule du solitaire, afin de lui rendre hommage.

Jean-Luc TESSIER

## ANIMATIONS

### Vœux municipaux

Cette année, la cérémonie des vœux municipaux s'est tenue le vendredi 19 janvier, à la salle des fêtes.

Aux habitants de Xambes s'étaient joints plusieurs élus (Christian Croizard, président de la communauté de communes Cœur de Charente, et des maires et conseillers des communes voisines) ainsi que la lieutenantante Séverine Baudry, commandant la brigade de gendarmerie de Mansle.



Photo J.-L. Jonquet

Géraldine Jérôme avait proposé aux associations de la commune de profiter de l'occasion pour s'adresser à l'assistance. La parole a donc été laissée tout d'abord à Franceline Péroteau, présidente du Club Nos Villages, qui avait répondu favorablement à cette proposition. Elle a remercié la mairie pour les paniers de Noël distribués aux plus de 65 ans et pour toutes les facilités qui sont offertes aux associations,

tout au long de l'année, pour leurs manifestations (notamment la gratuité de la salle des fêtes).

Puis la maire a précisé, en préambule, qu'elle n'aborderait pas les travaux de l'entretien courant de la commune (puisque un compte rendu détaillé est fourni dans les bulletins municipaux), préférant évoquer deux dossiers assez denses.

Le premier concernait le projet d'aménagement du bourg, initié par la précédente équipe municipale et réétudié par le conseil actuel (notamment au niveau de l'évacuation des eaux pluviales et de la perméabilisation des sols pour s'adapter au changement climatique). Une demande de subvention (DETR) a été déposée à la Préfecture. La réponse de l'État aura une grosse influence sur la suite du projet.

Le deuxième dossier était celui de l'état sanitaire et sécuritaire de l'église. La maire a donné la date de la réunion de restitution au public de l'étude de diagnostic commandée à l'architecte du patrimoine, M. Dodeman. [*Celle-ci a eu lieu le 23 janvier. Voir par ailleurs, pages 6 à 14.*]

Ces deux dossiers, coûteux, nécessitent de faire des arbitrages en fonction du budget et donc de dégager des priorités. La meilleure option serait d'obtenir une subvention importante pour l'aménagement du bourg, ce qui laisserait une marge pour traiter les interventions urgentes de l'église (notamment la toiture et l'électricité). Dossiers suffisamment complexes pour occuper l'équipe actuelle jusqu'à la fin du mandat et peut-être aussi les équipes suivantes, celui de l'église en tout cas.

En conclusion, des remerciements chaleureux furent adressés à toute l'équipe municipale pour son assiduité et son implication, ainsi qu'à Anne Ballanger pour la qualité de son accueil au secrétariat. La maire en profitant pour préciser que les habitants étaient les bienvenus à la mairie pour toutes questions ou remarques et invitant aussi la population à participer aux différentes animations (marchés de producteurs et d'artisans, frairie, concours de belote du Comité des Fêtes, repas de la Chasse et du club Nos Village, manifestations de l'Association des parents d'élèves...).

La soirée s'est poursuivie autour du traditionnel buffet pour partager le verre de l'amitié.

Jean-Louis JONQUET

## Marchés de producteurs et d'artisans

### Le Petit Marché Xambois

Le petit marché Xambois est devenu un rendez-vous incontournable dans la vie communale.

Le dernier s'est déroulé le vendredi 19 avril, la fréquentation est identique et le temps se prête toujours à la flânerie. Quinze producteurs et artisans étaient présents et ils apprécient ce moment convivial. Nous avons même été directement sollicités par certains d'entre eux pour venir participer au marché.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore cette manifestation, ce n'est pas qu'un simple marché, il est aussi proposé de se restaurer sur place, pour ceux qui le souhaitent (pensez à apporter vos couverts !). Un point buvette et restauration est tenu par une des associations du village à tour de rôle : à chaque fois, les bénévoles proposent soit la cuisson sur plancha soit sur barbecue, ainsi qu'un légume (généralement des barquettes de frites). Cette fois, c'est le Club Nos Villages qui a pris en charge la buvette et le point cuisson. Selon la météo, des tables sont installées en extérieur ou dans la salle des fêtes.

C'est aussi l'occasion de créer du lien social avec les habitants et de faire connaître notre commune aux personnes de passage.

Le prochain marché devrait avoir lieu le vendredi 25 octobre 2024. Nous espérons vous y retrouver nombreux !



Denis GUYNOUARD  
Céline BAUSSAY  
Pour la commission  
Manifestations-Vie associative



Photo J.-L. Jonquet

Dimanche 21 avril, une cinquantaine de personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour un « Concert de printemps », à l'invitation de l'association *Artypik*.

Le public a été accueilli dans une ambiance de musique acoustique par *Clochette* (Corinne Chalmeton) et son handpan (instrument à percussion composé d'une sphère métallique aplatie produisant des ambiances planantes).

Ensuite, le duo *NotaNota* (Alain Dubreuil, guitare et chant, et Christian Buttard, harmonica chromatique) a présenté un récital original et varié issu des répertoires classique, de variétés, de jazz, de musiques de films...

À l'entracte, les membres de l'association *Artypik* ont offert aux spectateurs une assiette de potage de printemps avec, au choix, la « Soupe Géraldine » ou la « Soupe Josette »... Franc succès ! grâce à l'aide dévouée et dynamique de Josette Bouchard qui a contribué à l'organisation et à la belle réussite de l'évènement.

*Artypik* est une association basée à Mansle qui œuvre à promouvoir les arts du spectacle vivant. Elle cherche à développer la vie culturelle et artistique de notre territoire à travers des activités très variées. « *La mise en valeur et en lumière des talents du territoire est une composante essentielle de la raison d'être de notre association* » précise Martine Bourit, la dynamique présidente.

De nombreux projets sont en préparation : expositions, stages de pratiques artistiques, concerts...

À suivre, donc...

Jean-Louis JONQUET



*Clochette* et le handpan.  
Photo J.-L. Jonquet



Le duo *NotaNota*.  
Photo J.-L. Jonquet

## Repas des aînés

Vous étiez plus de 60 à participer au repas traditionnel des aînés organisé par les communes de Xambes et Coulonges, le 8 mai dernier. Un menu particulièrement savoureux, préparé par Jean-Marie Paponnet, gérant du restaurant « Le Relais des îles » à Vouharte, vous était proposé.

Si ce repas est offert aux aînés par les deux municipalités, nous rappelons que la famille ou les amis peuvent se joindre à eux (30 €/personne). Cela peut être l'occasion de se réunir autour d'un menu alléchant, dans une ambiance conviviale.

L'ambition de ce rendez-vous est bien de rendre hommage à nos anciens, d'entretenir le lien avec eux, de partager leurs expériences et leurs souvenirs.

Une coupe de champagne a clôturé cet excellent repas.

Des remerciements chaleureux à toutes les personnes présentes pour partager dans la bonne humeur ce moment gourmand.

Géraldine JÉRÔME



Photo J.-L. Jonquet

## Vide-greniers à domicile

Le 9 mai, a eu lieu le traditionnel vide-greniers de Xambes. Le principe : ouvrir sa propriété pour un grand déballage dans la cour ou le jardin, le jeudi de l'Ascension.

Lancée il y a une quinzaine d'années par Martine et Michel Drouet, la première manifestation avait regroupé quatre maisons à Xambes. Au fil des ans, le succès entraîna une augmentation de l'offre puisqu'en 2024, ce ne sont pas moins de treize maisons qui ont participé à l'opération. Et, nouveauté cette année, la manifestation s'est étendue à la commune voisine de Coulonges avec onze participants.

Saluons le gros travail logistique, communication et signalisation, qui a été réalisé en amont par les organisateurs : pose de panneaux d'information, fléchage dans le village, distribution de prospectus (Martine et Michel tiennent à remercier la mairie pour la fourniture des flyers)...

Cette année encore, le succès a été au rendez-vous. Encouragés par une météo favorable, de nombreux visiteurs ont déambulé dans les rues du village à la recherche des bonnes affaires.

La municipalité ne peut que se réjouir de ce succès qui incite à découvrir la commune. Elle remercie tous les participants pour leur implication dans cette opération qui favorise la convivialité au sein du village.

Jean-Louis JONQUET



Photo Estelle Drouet

## Fête des voisins

La participation n'a pas été très importante pour cette première édition de la « Fête des voisins » que nous avons décidé de proposer à l'échelle communale. Elle a eu lieu le 31 mai, à l'intérieur de la salle des fêtes en raison d'une météo frileuse. L'ambiance y était cependant chaleureuse dans un esprit de partage et d'échanges.

Cette proposition de rendez-vous fin mai pourrait devenir l'occasion, si vous y adhérez, de nous rencontrer et de partager un moment convivial autour d'un repas collectif. Nos liens de proximité ne pourraient que s'en trouver renforcés.

Géraldine JÉRÔME



Photo J.-L. Jonquet

## Festival Cœur en Scène

Le festival Cœur en Scène est organisé par la communauté de communes (CdC) Cœur de Charente en partenariat avec l'association *Kenosis*. La première édition a eu lieu en 2022. La 3<sup>e</sup> s'est déroulée du 28 au 30 juin, à Saint-Fraigne, au Petit Fayolle (Lonnès), au Domaine d'Échoisy (Cellettes) pour finir à Xambes.

Le principe est de proposer chaque année quatre concerts gratuits, au sein de notre territoire, pour faire découvrir des genres musicaux très variés dans des sites naturels ou patrimoniaux remarquables, afin de les valoriser.

À Xambes, c'est le parc des Chêneveaux, derrière l'église et le Clos Mondésir, qui a accueilli le groupe *Tricot Combo*, pour le concert de clôture le dimanche 30 juin. Les quatre comédiens-musiciens (Guy, Jamel, Bison et le Baron) ont proposé un spectacle facétieux mélangeant chorégraphies, sketches et gags absurdes. Environ 150 personnes y ont assisté.



Photo Annick Causel

Tous nos remerciements à l'équipe de la commission Culture et Patrimoine de la CdC : Éric Bouchet, Caroline Desvars et Benjamin Gasseling. Une mention spéciale pour notre concitoyen John qui nous a laissés utiliser son réseau électrique pour alimenter le concert : **We are grateful, dear John. Thanks a lot.**



Profitant de l'opportunité de ce concert, la CdC Cœur de Charente a proposé à la municipalité d'installer son exposition itinérante *Art roman en Ruffécois*. Créée en partenariat avec la CdC Val de Charente et l'Espace d'Architecture romane de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, cette exposition est composée de dix panneaux permettant de découvrir la richesse de l'architecture romane, une des composantes emblématiques de l'identité de notre territoire. Elle était visible dans le chœur de l'église du 25 juin au 7 juillet.

Jean-Louis JONQUET

# AFFAIRES SCOLAIRES

## Sivos

Le SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) assure le fonctionnement du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) Coulonges-Villognon-Xambes.

Présidente : Géraldine Jérôme

Vice-présidents : Alain Blanchon (maire de Coulonges)

Philippe Goyaud (maire de Villognon)

### Personnel enseignant

Xambes

Mme Dieu, classe maternelle, directrice

Mme Martin, CP-CE1-CE2

Villognon

Mme Morange, CE2-CM1-CM2, directrice

Le budget est réparti au prorata du nombre d'élèves de chaque commune (soit **67 élèves** au 1<sup>er</sup> septembre 2023).

### **Budget prévisionnel 2024 : 151 822 €**

(Rappel : 134 615 € en 2023)

Participation des communes :

151 822 € / 67 élèves = **2 266 € par élève**

(Rappel : 1 979,63 € en 2023)

Coulonges : 2 266 € x 8,67 élèves = 19 646 €  
(En 2023 23 083 €)

Villognon : 2 266 € x 28,67 élèves = 64 966 €  
(En 2023 62 695 €)

Xambes : 2 266 € x 29,66 élèves = 67 210 €  
(En 2023 48 837 €)

(La partie décimale du nombre d'élèves s'explique par la scolarisation d'élèves résidant hors secteur du SIVOS et dont les frais sont répartis sur les trois communes, soit 5 élèves.)

J.-Louis JONQUET



Une affiche collective avec les mains de tous les élèves du RPI, la flamme olympique créée par la classe des CP-CE1-CE2, une affiche réalisée par la classe des PS-MS-GS.

Photo École Paul-Buard

Vendredi 07 juin, tous les élèves des écoles de Xambes et Villognon se sont rejoints à l'école de Xambes pour participer aux mini Jeux Olympiques de notre RPI.

Répartis en onze groupes de six élèves mélangeant l'ensemble des niveaux de la PS au CM2, ils ont tous participé à onze activités différentes.

Les groupes ont d'abord réalisé une cérémonie d'ouverture. Chacun sous les couleurs du drapeau du pays qu'il représentait, ils ont fait le tour de la cour de l'école en se passant la flamme olympique créée par la classe de CP-CE1-CE2.

La rencontre s'est ensuite déroulée sous une thématique sportive ! Saut de haies, saut en hauteur (trampoline), sauter loin, course à la cuillère, course d'échasses, relais, viser une cible, viser des paniers, lancer haut, et un parcours, ont rythmé la journée de nos élèves. Tous devaient noter leurs scores dans des tableaux communs afin d'établir des gagnants par la suite.

Ces activités ont été coupées par un pique-nique qui a ravi petits et grands. À l'issue de cette journée, une collation a été offerte par l'APE, que nous remercions chaleureusement pour leur participation et leur engagement.

Enfin, cette rencontre s'est clôturée par une remise de prix. Chaque groupe a remporté un trophée, réalisé par les GS, en fonction de l'activité où il a été le plus performant ! De manière individuelle, tous les élèves se sont vu remettre la médaille qu'ils avaient décorée préalablement en classe.

Ce fut une très belle journée sous le signe de valeurs sportives, d'échanges et de partage.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les parents qui se sont rendus disponibles, c'est grâce à eux que cette journée a pu s'organiser dans les meilleures conditions. Nous remercions également la mairie de Xambes pour l'arrêté municipal interdisant l'accès aux véhicules dans la rue empruntée par nos élèves, ainsi que pour l'entretien du pré qui a été gentiment mis à notre disposition.

Un clin d'œil particulier aussi à l'APE qui ne manque pas d'être présente pour nos élèves à chaque occasion !

LES ENSEIGNANTES



APE « Les Petits Loups »  
RPI Xambes-Coulonges-Villognon  
[ape.xambescoulongesvillognon@gmail.com](mailto:ape.xambescoulongesvillognon@gmail.com)

L'année scolaire sera encore vite passée, l'occasion de revenir sur les différentes manifestations de l'APE au cours de celle-ci.

La première avait été la soirée Halloween à Villognon pour fêter les vacances de la Toussaint. Une fois encore ce fut une soirée agréable durant laquelle les enfants ont pu tous se retrouver déguisés et défiler dans les rues de la commune à la recherche de friandises. Le concours de gâteaux a de nouveau connu un franc succès avec des participants toujours aussi inventifs.

S'est tenu ensuite, au mois de décembre, à Xambes, le marché de Noël au cours duquel les équipes éducatives ont pu proposer à la vente les productions des élèves. La tartiflette et le vin chaud proposés par l'APE ont régalé les participants, le tout vendu dans le petit chalet installé par l'association spécialement pour l'occasion.

Enfin, nouveauté cette année, la boum de l'APE à la salle des fêtes de Coulonges pour fêter les vacances d'hiver. Là encore une belle soirée au cours de laquelle les enfants ont pu faire trembler le dancefloor de Coulonges !

L'année scolaire s'est terminée par la traditionnelle fête des écoles que les maîtresses et l'APE ont préparée d'arrache-pied. Elle s'est tenue le vendredi 28 juin en soirée à la salle des fêtes de Villognon. Au programme : danses, chants, jeux pour les enfants et restauration sur place. Une belle réussite !

La présidente,  
Anne-Lise THOMAS



Photo J.-Louis Jonquet

## COMMÉMORATION DU 8 MAI

La cérémonie, conduite par Madame la Maire, assistée d'élus municipaux et d'anciens combattants de Saint-Amant-de-Boixe, s'est déroulée en deux temps :

- Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts,
- Lecture et affichage du message du Gouvernement.

À l'issue de la cérémonie, les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.



Dépôt de la gerbe par Jacky Galmier.

Photo J.-Louis Jonquet

### Appel à bénévolat

La section Saint-Amant-de-Boixe de la Fédération Nationale des Combattants Républicains (FNCR) lance un appel à bénévolat pour exercer la mission de porte-drapeaux lors des cérémonies (8-Mai, 11-Novembre et 19-Mars). Les porte-drapeaux (hommes ou femmes, anciens combattants ou non, sans aucun critère d'âge) assurent le service du port de drapeau tricolore ; mission hautement symbolique puisqu'il s'agit de rendre hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus.

Si vous êtes intéressés, merci de vous manifester auprès de la mairie.

J.-Louis JONQUET

## ÉTAT CIVIL

Décès :  
16 février

SÉLAS Guy, Robert

## INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat  
33 rue Principale 16330 Xambes  
Secrétaire : Anne Ballanger

Lundi, mardi et mercredi : 8 h-13 h/14 h-17 h  
Vendredi : 8 h-12 h  
Jeudi : 8 h-13 h (fermé au public l'après-midi)

Tél. : 05 45 39 87 47  
[mairie.xambes@wanadoo.fr](mailto:mairie.xambes@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.xambes.fr](http://www.xambes.fr)

**Permanence de la maire : mardi matin**

**En cas d'urgence :**  
**06 12 36 64 36**



Mairie de Xambes

Agence postale communale

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h-11 h 45  
Mercredi : 9 h-12 h / 14 h-17 h

## Location de la salle des fêtes

La Commune de Xambes loue la salle des fêtes (120 places et estrade) pour différentes manifestations : réunions, assemblées, mariages, repas, expositions...

Pour les modalités pratiques, contacter le secrétariat de la mairie.

Responsable de l'utilisation de la salle : Denis Guynouard  
(Tél. : 06 21 20 64 90).

Tarifs :

- Le week-end  
Habitants de la commune : 120 € + 750 € de caution.  
Personnes habitant hors commune : 240 € + 750 € de caution.
- En semaine  
Habitants de la commune : 50 € + 750 € de caution.  
Personnes habitant hors commune : 100 € + 750 € de caution.

Gratuité pour les manifestations et activités des associations locales.

## Le recensement militaire (ou recensement citoyen)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une **attestation de recensement**. Ce document important est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat, permis de conduire, concours administratifs, notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire automatiquement sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Pour effectuer le recensement, contacter le secrétariat de mairie. Vous pouvez aussi contacter le correspondant défense de la commune de Xambes :

Denis Guynouard au **06 21 20 64 90**.



Infographie Laurence Paponnet

Ne pas jeter sur la voie publique